

CB/EC/NJT

Mmes et MM. les Conseillers
Mmes et MM. les Maires

Conseil du 15 avril 2021
(Convocation du 9 avril 2021)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18h36.

Présents : 003 APPERE Nathalie, 004 ARMAND Régine, 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 007 BESSERVE Laurence, 008 BETTAL Khalil, 019 CAROFF-URFER Sandrine, 023 CHEVANCE Christophe, 024 CHOUAN André, 025 COCHAUD Yannick, 026 COMPAGNON Charles, 027 CRESSARD Antoine, 028 CROCQ André, 029 DAUCE Henri, 030 DAVID Claudine, 031 DEHAESE Olivier, 032 DEMOLDER Michel, 034 DEPOUEZ Hervé, 036 DUCAMIN Marie, 037 EON Pierre, 038 FAUCHEUX Valérie, 040 GALIC Sylvie, 042 GAUTIER Nadine, 043 GOATER Jean-Marie, 046 GUERET Sébastien, 049 HAMON Laurent, 050 HERVE Pascal, 051 HERVE Marc, 052 HOUSSIN René-François, 053 HUAUME Yann, 055 JEANVRAIN Mathieu, 056 JEHANNO Anaïs, 057 KERMARREC Alain, 059 LABBE Stéphane, 060 LAHAIS Tristan, 061 LE BIHAN Thierry, 063 LE FLOCH Anne, 065 LE GENTIL Morvan, 067 LEFEUVRE Gaël, 068 LEGAGNEUR Jean-Marc, 070 LOUAPRE Françoise, 071 MADIOT Morgane, 077 MORVAN Franck, 082 PELLERIN Isabelle, 083 PETARD-VOISIN Chantal, 084 PINAULT Pascal, 087 PRIGENT Alain, 088 PRIZE Laurent, 090 PUIL Honoré, 091 QUEMENER Aurélie, 095 ROULLE Patrick, 096 ROUSSET Emmanuelle, 099 SALMON Philippe, 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 101 SCHOUMACKER Eve, 102 SEMERIL Sébastien, 105 STEPHAN Arnaud, 106 THEBAULT Philippe, 107 THEURIER Matthieu, 110 VINCENT Sandrine, 111 YVANOFF Daniel.

Ont donné procuration : 001 AFFILE Gwendoline à 060 LAHAIS Tristan, 002 ANDRO Rozenn à 036 DUCAMIN Marie, 005 BECHET Annick à 071 MADIOT Morgane, 009 BINARD Valérie à 082 PELLERIN Isabelle, 010 BONNIN Philippe à 006 BENTZ-FONTANEL Nathalie, 011 BOUCHER Nicolas à 026 COMPAGNON Charles, 012 BOUCHONNET Iris à 105 STEPHAN Arnaud, 013 BOUKHENOUBA Flavie à 051 HERVE Marc, 014 BOULOUX Mickaël à 083 PETARD-VOISIN Chantal, 015 BRETEAU Pierre à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 016 BRIERO Lénaïc à 102 SEMERIL Sébastien, 017 CAILLARD Michel à 101 SCHOUMACKER Eve, 018 CAREIL Benoît à 038 FAUCHEUX Valérie, 020 CASACUBERTA PALMADA Montserrat à 043 GOATER Jean-Marie, 021 CHAPELLON Didier à 049 HAMON Laurent, 022 CHEVALIER Marion à 099 SALMON Philippe, 033 DENIAUD Marion à 065 LE GENTIL Morvan, 035 DESMOTS Xavier à 107 THEURIER Matthieu, 039 FOUILLERE Christophe à 051 HERVE Marc, 041 GANDON Carole à 019 CAROFF-URFER Sandrine, 044 GOBAILLE Françoise à 100 SAVIGNAC Jean-Pierre, 045 GOMBERT Jean Emile à 027 CRESSARD Antoine, 047 GUILLOTIN Daniel à 082 PELLERIN Isabelle, 048 HAKNI-ROBIN Béatrice à 102 SEMERIL Sébastien, 054 ID AHMED Zahra à 026 COMPAGNON Charles, 058 KOCH Lucile à 038 FAUCHEUX Valérie, 062 LE BOUGEANT Didier à 003 APPERE Nathalie, 064 LE GALL Josette à 034 DEPOUEZ Hervé, 066 LEBOEUF Valérie à 061 LE BIHAN Thierry, 069 LENORMAND Monique à 059 LABBE Stéphane, 072 MAHEO Aude à 067 LEFEUVRE Gaël, 073 MARIE Anabel à 096 ROUSSET Emmanuelle, 074 MONNIER Daniel à 111 YVANOFF Daniel, 075 MONNIER Jean-François à 049 HAMON Laurent, 076 MOREL Cyrille à 060 LAHAIS Tristan, 078 NADESAN Yannick à 032 DEMOLDER Michel, 079 NOISSETTE Nadège à 055 JEANVRAIN Mathieu, 080 PAPILLION Cécile à 071 MADIOT Morgane, 081 PARMENTIER Mélina à 087 PRIGENT Alain, 085 PINCHARD Jacques à 055 JEANVRAIN Mathieu, 086 POLLET Matthieu à 046 GUERET Sébastien, 089 PRONIER Valériane à 065 LE GENTIL Morvan, 092 REMOISSENET Laetitia à 037 EON Pierre, 093 ROUAULT Jean-Claude à 042 GAUTIER Nadine, 094 ROUGIER Gaëlle à 107 THEURIER Matthieu, 097 ROUX Catherine à 031 DEHAESE Olivier, 098 RUELLO Jacques à 040 GALIC Sylvie, 104 SIMON Luc à 036 DUCAMIN Marie, 108 TONON Selene à 096 ROUSSET Emmanuelle, 109 TRAVERS David à 003 APPERE Nathalie, 112 ZAMORD Priscilla à 043 GOATER Jean-Marie.

Absents/Excusés : 103 SICOT Philippe.

M. LAHAIS est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 9 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 11 mars 2021 sont lus et adoptés.

La séance est levée à 21h17.

Le Conseil :

COMMISSION AMENAGEMENT ET HABITAT

C 21.058 Habitat – Lancement de la révision du Programme Local de l'Habitat – Approbation

- approuve le lancement de la révision du Programme Local de l'Habitat.

Adoption par 107 voix pour et 4 abstentions

COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES

C 21.059 Administration générale – Délégation de pouvoirs au Bureau – Compte-rendu des décisions

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Bureau dans le cadre des délégations de pouvoirs.

C 21.060 Administration générale – Délégation de pouvoirs à la Présidente – Compte-rendu

Le Conseil prend acte des conventions, des marchés et des arrêtés, signés par Madame la Présidente en application de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET INNOVATION

C 21.061 Développement économique – Emploi – Fonds d'Aide aux Jeunes de Rennes Métropole – Adoption du nouveau règlement intérieur

- approuve les termes du règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes commun au Département d'Ille-et-Vilaine et à Rennes Métropole applicable au 1^{er} juin 2021.

Adoption à l'unanimité

C 21.062 Développement économique – Emploi – Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) – Fonds Social Européen – Convention de subvention globale – Avenant n° 1

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention n° 19C0396 de subvention globale conclue avec l'Etat, ledit avenant ayant pour objet de prendre en compte l'attribution par l'Etat de moyens complémentaires au PLIE de Rennes Métropole à hauteur de 757 431 €, et la ré-affectation, sur cette convention, des crédits non utilisés sur la période 2016-2018, soit 247 000 € au titre de l'axe 3 et 15 700 € au titre de l'axe 4, ainsi que de prolonger la période de programmation et de réalisation des opérations sur l'année 2021 ;
- autorise Madame La Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'avenant n° 1 à la convention de subvention globale n° 19C0396, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 21.063 Développement économique – Plan de rebond(s) – Dispositif "SIAE COVID 19" – Aide à l'investissement aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique – Tranche 1 – Subventions – Conventions

- décide l'attribution de ces subventions pour un montant total de 186 740 €, au titre de la tranche 1 pour l'année 2021, aux 13 structures ci dessous :

Structure	Type de structure	Type d'investissement	Montant total de l'investissement	Montant de la subvention accordée
DECLIC	ACI	Construction d'un nouveau bâtiment	394 620 €	41 800 €
COMPAGNONS BATISSEURS	ACI	Travaux d'aménagement de bureaux	165 242 €	12 000 €
ESPACE EMPLOI	ACI	Construction d'un nouveau bâtiment	70 285 €	32 000 €
AIS 35	ACI	Aménagement d'un nouveau local	466 027 €	29 700 €
L'ETAPE	ACI	Équipements de production pour une nouvelle équipe	145 000 €	19 000 €
PRELUDE	ACI	Équipements de production et informatique	33 528 €	5 940 €
LE RELAIS BRETAGNE	EI	Équipements de production	88 555 €	20 000 €
RESSOURCES T	EI	Équipements informatiques pour télétravail	35 720 €	10 000 €
RELAIS MOD	EI	Studio de photographie pour alimenter site internet	1 400 €	350 €
ESPACE EMPLOI	AI	Outils de communication	1 425 €	1 000 €
START'AIR	AI	Équipements informatiques pour télétravail et outils de communication	12 375 €	8 800 €
RELAIS EMPLOI	AI	Équipements informatiques pour réduire la fracture numérique	8 488 €	3 850 €
ADIS INTERIM	ETTI	Équipements informatiques pour télétravail	3 178 €	2 300 €
TOTAL				186 740 €

- approuve les termes des conventions 2021 à intervenir entre Rennes Métropole et ces 13 structures dans le champ de l'insertion et de l'emploi ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 3 conseillers ne prenant pas part au vote (Mme Rousset, MM. Roullé, Salmon)

COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE ET SERVICES URBAINS

C 21.064 Développement durable du territoire – Environnement – Énergie – ADEME – Labellisation Cit'ergie – Renouveaulement du label

- approuve le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie ;
- autorise Madame la Présidente à lancer une démarche de labellisation commune avec la Ville de Rennes ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à solliciter la subvention s'y rapportant auprès de l'ADEME et à signer tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 21.065 Valorisation des déchets ménagers – Schéma stratégique déchets – Orientations

- prend acte du démarrage et du calendrier concernant la réflexion et la construction du schéma stratégique déchets de Rennes Métropole ;
- valide la création de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) et sa composition.

Adoption à l'unanimité

C 21.066 Réseaux d'énergies et de chaleur – Réseau de chaleur Rennes Sud – Convention de délégation de service public – Avenant n° 6

- approuve les termes de l'avenant n° 6 à la convention de délégation de service public conclue avec la société dédiée ENERSUD et ses annexes ;
- autorise Madame La Présidente, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 6, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 21.067 Réseaux d'énergies et de chaleur – Réseau de chaleur Nord-Est de Rennes Métropole – Concession de travaux – Avenant n° 1

- approuve les termes de l'avenant n° 1 au contrat de concession de travaux pour le réseau de chaleur métropolitain Rennes Nord-Est conclu avec la société dédiée En'RnoV et ses annexes ;
- autorise Madame La Présidente, ou toute personne dûment habilitée, en application des articles L.5211-9 ou L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer ledit avenant n° 1, ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION MOBILITE, TRANSPORTS ET VOIRIE

C 21.068 Mobilité – Service autopartage – Parcs de stationnement en ouvrage – Contrat de délégation de service public n° 16.381 avec la SPL Citédia Métropole – Avenant n° 4 – Covid

- approuve les termes de l'avenant n° 4 au contrat n° 16.381 de délégation de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement en ouvrage, des parcs de stationnement vélos, et de l'autopartage passé avec la SPL Citédia Métropole, celui-ci portant sur la réduction du montant de la redevance fixe due au titre de l'année 2020 et les facilités de paiement accordées pour son règlement ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cet avenant et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 6 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Ducamin, Fauchaux, MM. Hervé Marc, Savignac, Thébault, Theurier)

C 21.069 Mobilité – Service autopartage – Parcs de stationnement en ouvrage – Contrat de délégation de service public n° 16.381 avec la SPL Citédia Métropole – Avenant n° 5

- approuve les termes de l'avenant n° 5 au contrat n° 16.381 de délégation de service public pour l'exploitation de parcs de stationnement en ouvrage, des parcs de stationnement vélos, et de l'autopartage passé avec la SPL Citédia Métropole, l'avenant portant sur :
 - la modification du nombre de véhicules du service d'autopartage,

- la modification du programme prévisionnel d'investissement et du programme prévisionnel de gros entretien et renouvellement ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cet avenant et tous les actes s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité - 6 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Ducamin, Fauchaux, MM. Hervé Marc, Savignac, Thébault, Theurier)

C 21.070 Transports collectifs – Délégation de service public de la mobilité – Plan d'actions 2021 – Volets "Mobilité" - "Tarifs"

- approuve les évolutions de l'offre mobilité et les tarifs du Plan d'actions 2021 sur l'ensemble des points présentés dans la délibération.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION AMENAGEMENT ET HABITAT

C 21.071 Aménagement du territoire – Saint-Grégoire – Secteur Les Balus – Convention de Projet Urbain Partenarial avec la société West Promotion – Instauration d'un périmètre élargi de participation

I)

- institue au titre de l'article L.332-11-3 II du Code de l'urbanisme, pour une durée de 10 ans à compter de l'exécution de la délibération, un périmètre élargi de participation sur le secteur des Balus;
- prend acte du programme des équipements publics et fixe la part du coût des équipements publics mis à la charge des opérateurs ;
- prévoit, lors de chaque convention et pour une durée maximale de 10 ans, une exonération de taxe d'aménagement pour les constructions et installations réalisées dans ce périmètre ;
- fixe la participation aux coûts des équipements publics dans chaque convention de PUP en fonction des projets présentés par les opérateurs sur la zone de PUP.

II)

- approuve les termes de la convention de projet urbain partenarial, annexée à la délibération, entre Rennes Métropole et la société West Promotion pour la réalisation d'un programme de bureaux d'environ 3 000 m² de surface de plancher, situé sur la parcelle AY 102 ;
- exonère de taxe d'aménagement, pour une durée de 10 ans, les constructions et installations réalisées dans le périmètre délimité par cette convention ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L.5211-9 ou L2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 21.072 Aménagement – Projet d'aménagement Zone d'Activités Nord – Coteaux de l'Ille – Rennes – Saint-Grégoire – Convention de mandat avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics – Approbation

- approuve les termes de la convention de mandat d'études pour le projet Zone d'Activités Nord - Coteaux de l'Ille ;
- autorise Madame la Présidente à signer avec la Société Publique Locale d'Aménagement Territoires Publics la convention de mandat et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 13 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Besserve, Fauchaux, Galic, Hakni-Robin, Louapre, Pronier, MM. Cochaud, Hervé Marc, Legagneur, Le Gentil, Prize, Ruello, Savignac)

C 21.073 Habitat – Programmation de la construction des logements locatifs sociaux – Subventions aux opérations locatives sociales de la programmation 2018 (3^{ème} tranche) – Convention type

- approuve la convention type à intervenir entre Rennes Métropole et chaque organisme ;
- approuve la programmation concernant les logements locatifs et la répartition des subventions, telle qu'elle figure dans la délibération, pour un montant total maximum de 8 615 290 €, dont le versement sera fractionné sur 5 ans maximum ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer la convention financière entre Rennes Métropole et chaque organisme précité sur la base de la convention type annexée à la délibération, et tout acte s'y rapportant dans la limite de l'engagement financier précité.

Adoption à l'unanimité – 7 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Chevalier, Ducamin, Leboeuf, MM. Demolder, Jeanvrain, Puil, Ruello)

C 21.074 Habitat – Programmation 2020 de la réhabilitation des logements locatifs sociaux – Subventions d'investissements aux opérations – Convention type

- approuve la programmation 2020 relative aux subventions d'investissements attribuées pour la réhabilitation des logements locatifs sociaux, telles qu'elles figurent dans la délibération, pour un montant de 6 259 486 € dont le versement sera fractionné sur 4 ans maximum ;
- approuve les termes de la convention type relative aux modalités et au rythme de subventionnement des différentes opérations ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer les conventions à intervenir avec les différents bénéficiaires, et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité – 7 conseillers ne prenant pas part au vote (Mmes Chevalier, Ducamin, Leboeuf, MM. Demolder, Jeanvrain, Puil, Ruello)

C 21.075 Action foncière – Bilan des acquisitions et cessions 2020 de Rennes Métropole

- **prend acte du bilan des acquisitions et cessions 2020 de Rennes Métropole.**

C 21.076 Action foncière – Vern-sur-Seiche – Droit de Prémption Urbain – Délégation à un aménageur

- retire la délégation du droit de préemption urbain à Territoires et Développement sur le périmètre de la ZAC des Hautes-Perrières à Vern-sur-Seiche ;
- délègue le droit de préemption urbain à la SPLA Territoires Publics sur le périmètre de la ZAC des Hautes-Perrières à Vern-sur-Seiche ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

C 21.077 Action foncière – Rennes – Droit de Prémption Urbain – Retrait partiel de la délégation à la commune

- retire la délégation du droit de préemption urbain à la commune de Rennes sur les parcelles cadastrées section BO n° 55-431, situées 92 avenue du Sergent Maginot, à Rennes ;
- autorise Madame la Présidente, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adoption par 107 voix pour et 4 abstentions

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET RELATIONS INTERNATIONALES

C 21.078 Culture – Écomusée du Pays de Rennes – Ville de Rennes – Direction des Jardins et de la Biodiversité – Convention pluriannuelle 2021-2026 de mise à disposition de service de la Ville de Rennes au profit de Rennes Métropole pour l'entretien des espaces verts de l'Écomusée de la Bintinais – Renouvellement

- approuve les termes de la convention pluriannuelle 2021/2026 à conclure avec la Ville de Rennes relative à la mise à disposition de service de la Ville de Rennes au profit de Rennes Métropole, pour l'entretien des espaces verts de l'Écomusée de la Bintinais ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer cette convention et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

C 21.079 Culture – Association "Espace des sciences" – Convention d'objectifs et de moyens 2021/2024 – Convention d'occupation du domaine public 2021/2024 – Approbation

- approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens 2021/2024 avec l'Espace des sciences, convention prenant effet à compter de sa date de notification ;
- approuve les termes de la convention d'occupation du domaine public 2021/2024 avec l'Espace des sciences, convention prenant effet le 1^{er} mai 2021 et s'achevant le 31 décembre 2024 ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne habilitée à cet effet, en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer lesdites conventions et tout acte s'y rapportant.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION FINANCES ET RESSOURCES

C 21.080 Finances – Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées – Création – Composition

- décide la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- décide que la CLECT sera composée de la manière suivante :
 - 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour la Ville de Rennes,
 - 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour chacune des autres communes de Rennes Métropole.

Adoption à l'unanimité

C 21.081 Administration générale – Pacte de gouvernance – Adoption – Règlement intérieur – Comités de secteur – Modification

- adopte le pacte de gouvernance de Rennes Métropole;
- adopte le règlement intérieur modifié;
- valide la modification de la géographie des comités de secteur telle que présentée dans la délibération.

Adoption par 101 voix pour, 1 contre et 9 abstentions

C 21.082 Administration générale – GEMAPI – Procédure de transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et des compétences associées (ruissellement, pollutions diffuses et bocage) à l'EPTB Vilaine et élaboration d'un contrat unique pour l'unité Est – Approbation

- approuve le principe d'un transfert du volet Gestion des Milieux Aquatiques de la compétence GEMAPI et des compétences associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) vers l'EPTB Vilaine avec la

- création des unités Est et Ouest au sein de cet établissement au 01/01/22 selon les dispositions de l'article L5711-4 du CGCT (procédure de transfert d'un syndicat à un autre syndicat) ;
- participe à l'organisation de la reprise des activités des Syndicats de Bassin Versant du Meu, de l'Ille-Illet et Flume, des rivières de la Vilaine amont, de la Seiche au sein des unités Est et Ouest de l'EPTB Vilaine et notamment aux discussions sur le sort des excédents ou des déficits ainsi que sur certaines opérations de l'actif circulant (classe 4 compte de tiers) à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
 - accepte qu'un contrat unique soit travaillé dès 2021 à l'échelle de l'unité Est avec l'EPTB Vilaine sous l'égide du Comité Territorial Est à blanc pour sa mise en œuvre opérationnelle en 2022.

Adoption à l'unanimité

C 21.083 Administration générale – Déplacements métropolitains – Exercices 2015 et suivants – Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes – Rapport d'observations définitives – Information

- **prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes accompagnée de la réponse apportée concernant la gestion de Rennes Métropole – déplacements métropolitains pour les exercices 2015 et suivants.**

C 21.084 Personnel – Créations, suppressions et transformations d'emplois

- décide les créations suivantes :
 - un emploi d'adjoint administratif ou adjointe administrative,
 - un emploi d'adjoint ou adjointe technique,
 - trois emplois de rédacteur ou rédactrice,
 - six emplois de technicien ou technicienne,
 - deux emplois d'attaché ou attachée,
 - deux emplois d'ingénieurs ou ingénieures ;
- décide les transformations suivantes :
 - un emploi d'attaché ou attachée, en rédacteur ou rédactrice,
 - trois emplois d'adjoint administratif ou adjointe administrative, en rédacteur ou rédactrice,
 - un emploi d'adjoint ou d'adjointe du patrimoine, en assistant ou assistante de conservation du patrimoine,
 - un emploi d'adjoint ou adjointe technique, en agent ou agente de maîtrise,
 - un emploi de technicien ou technicienne, en un emploi d'ingénieur ou d'ingénieure ;
- décide les suppressions suivantes :
 - deux emplois d'adjoint administratif ou d'adjointe administrative,
 - quinze emplois d'adjoint ou d'adjointe technique,
 - un emploi d'ingénieur ou d'ingénieure.

Adoption à l'unanimité

COMMISSION PROSPECTIVE, PROXIMITE ET COHESION SOCIALE

C 21.085 Prospective – Conseil de développement de la métropole de Rennes – Cadre partenarial – Adoption

- approuve le cadre partenarial avec le Conseil de développement de la métropole de Rennes tel qu'annexé à la délibération ;
- autorise Madame la Présidente ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin en application des articles L 5211-9 ou L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tout acte nécessaire au fonctionnement du Conseil de développement de la métropole de Rennes.

Adoption à l'unanimité

C 21.086 Prospective – Coopérations – Pôle Métropolitain Loire-Bretagne – Retrait de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE)

- autorise le retrait de la CARENE du Pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Adoption par 109 voix pour et 2 contre

C 21.087 Prospective – Coopérations – Pôle Métropolitain Loire-Bretagne – Programme de travail 2021 – Nouveaux statuts

- approuve le programme de travail 2021 adopté par le Comité Syndical du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne ;
- décide de définir d'intérêt métropolitain les actions du pôle prévues dans ledit programme de travail 2021 ;
- approuve le financement des actions du programme de travail 2021 du Pôle Métropolitain Loire Bretagne ;
- prend acte du versement par Rennes Métropole de la contribution d'un montant de 29 758,86 € au Pôle Métropolitain Loire-Bretagne pour l'année 2021 ;
- approuve les statuts modifiés du Pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Adoption à l'unanimité

Affiché conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, au siège de Rennes Métropole, 4, avenue Henri Fréville – CS 93111 – 35031 Rennes Cedex, le

Le Secrétaire de séance,

Tristan LAHAIS

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Laurence QUINAUT